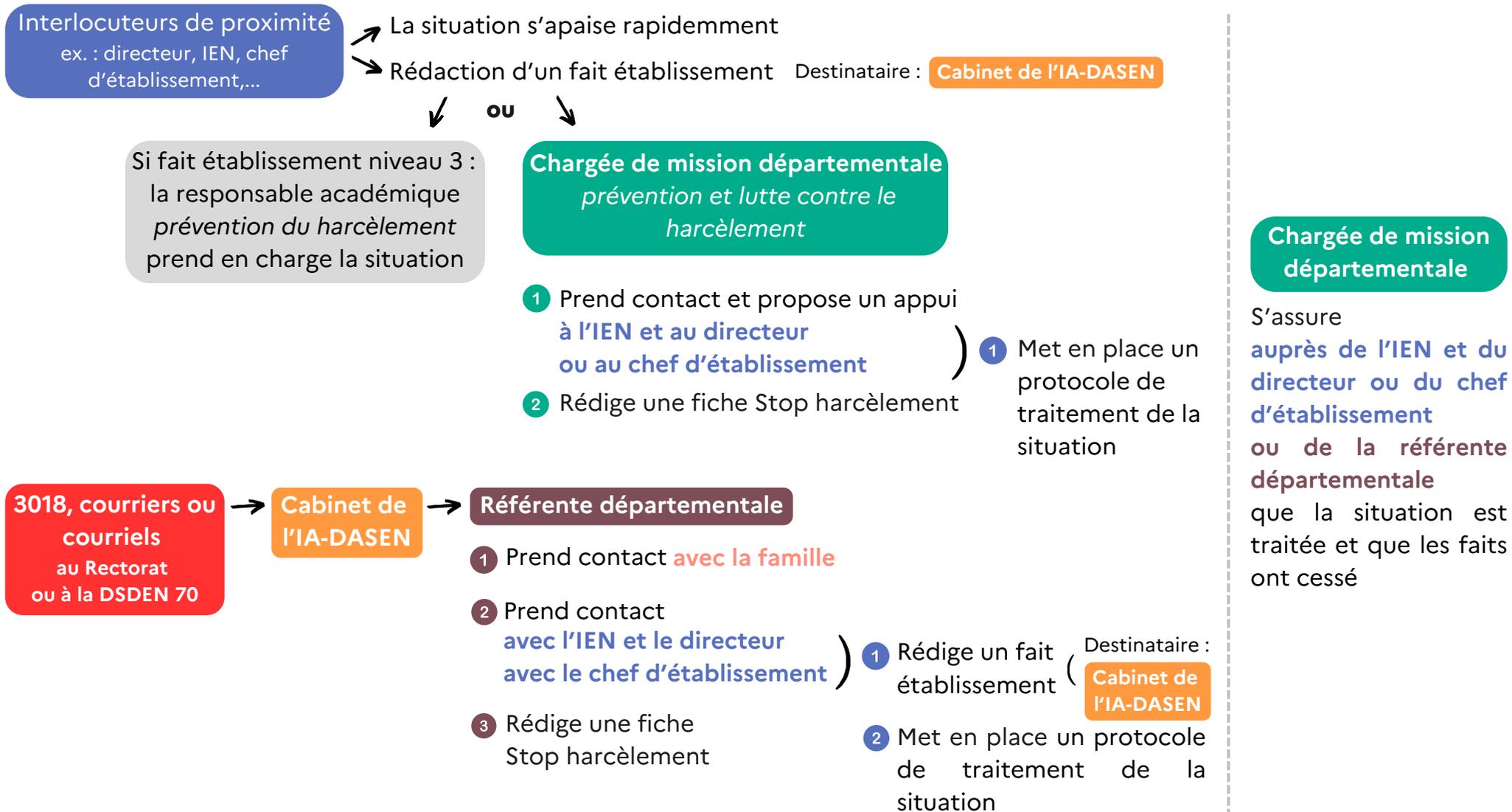


Traitement des situations d'intimidation, de harcèlement ou de cyberharcèlement



Articulation directeur / chef d'établissement et mission départementale

Directeur, IEN, chef
d'établissement



→ Rédige un fait établissement →

↳ Trame "harcèlement"

Le référent PHARE (ou la personne qui a recueilli le témoignage) peut reprendre et compléter sur Word la trame faits établissement qui pourra ainsi être copié/collé

↳ Bien remplir toutes les rubriques Suites

Cabinet de
l'IA-DASEN



Chargée de mission départementale
prévention et lutte contre le harcèlement

-  1 Recueille les informations administratives concernant l'élève victime et sa famille.
 -  2 Prend contact, propose un appui **à l'IEN et au directeur ou au chef d'établissement** et désanonymise le faits établissement
 -  3 Rédige la fiche Stop Harcèlement
-
-  4 S'assure **auprès de l'IEN et du directeur ou du chef d'établissement ou de la référente départementale** que la situation est traitée et que les faits ont cessé